Informations de base

2022/0010(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne **Subject** 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.52 Budget 2022 **Zone géographique** Espagne	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VANA Monika (Greens/EFA)	16/12/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive WINZIG Angelika (EPP) GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission PÎSLARU Dragoş (Renew)	27/01/2022

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	SCHMIT Nicolas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/01/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0020	Résumé
27/01/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2022	Vote en commission		
02/03/2022	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0038/2022	
08/03/2022	Décision du Parlement	T9-0054/2022	Résumé
09/03/2022	Adoption du projet du budget par le Conseil		
22/03/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/0010(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/07988

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE704.628	24/01/2022	
Avis spécifique	EMPL	PE704.783	07/02/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.813	07/02/2022	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0038/2022	02/03/2022	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0054/2022	08/03/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2022)0020	20/01/2022	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2022/0458 JO L 093 22.03.2022, p. 0144

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne

2022/0010(BUD) - 20/01/2022 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour aider l'Espagne à faire face à des licenciements dans le secteur automobile.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le 23 septembre 2021, l'Espagne a présenté une demande de contribution financière du FEM à la suite de licenciements dans le secteur de l'industrie automobile (fabrication de véhicules à moteur, de remorques et de semi-remorques) dans la région de Catalogne en Espagne.

Au terme de l'évaluation de cette demande, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies.

Fondements de la demande

La demande de l'Espagne se fonde sur les critères d'intervention prévus à l'article 4, paragraphe 2, point b), du règlement FEM, qui requiert la cessation d'activité d'au moins 200 travailleurs licenciés, sur une période de référence de six mois, dans des entreprises opérant toutes dans le même secteur économique et situées dans une région ou deux régions contiguës de niveau NUTS 2 dans un État membre.

Il y a eu **346 travailleurs licenciés dans la région de Catalogne**. La période de référence de six mois pour la demande s'étend du 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021. En outre, **359** travailleurs ont été licenciés après la période de référence de six mois.

Événements ayant conduit aux licenciements et à la cessation d'activité

L'industrie automobile est le troisième secteur le plus important de Catalogne (après la chimie et l'alimentation), tant en termes de chiffre d'affaires que d'emploi. Le chiffre d'affaires de l'industrie automobile (23,8 milliards d'euros) représente plus de 10% du PIB de la région. Le secteur fournit environ 143.000 emplois (emplois directs, indirects et induits), ce qui représente 4,2% de la population active catalane.

L'événement à l'origine des licenciements est la décision de Nissan d'arrêter ses activités et de fermer son usine en Catalogne. Le 27 mai 2020, Renault, Nissan et Mitsubishi ont présenté leur nouveau plan stratégique basé sur un schéma leader-suiveur et sur la complémentarité entre les entreprises. Chaque entreprise se concentrera sur un type particulier de véhicule, par segment de produit, c'est-à-dire que l'entreprise leader concevra un véhicule mère (voiture chef de file) et des véhicules sœurs avec le soutien des équipes des suiveurs. Chaque entreprise se concentrera également sur ses régions centrales.

Dans le cadre de ce programme, Nissan se concentrera sur la Chine, l'Amérique du Nord et le Japon; Renault sur l'Europe, la Russie, l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord; et Mitsubishi sur l'Asie du Sud-Est et l'Océanie.

Le lendemain, sous l'effet de la contraction constante de la part de marché de l'UE dans la production mondiale de voitures particulières, Nissan a confirmé son intention de réduire sa présence en Europe afin de se recentrer sur des marchés plus rentables et a annoncé la fermeture de son usine à Barcelone.

La fermeture de l'usine de Nissan à Barcelone a entraîné plus de 2500 licenciements directs et la perte de 8000 emplois chez ses fournisseurs (3000 chez les fournisseurs de premier rang, ceux qui négocient directement avec les constructeurs automobiles, et 5000 autres chez les petits fournisseurs).

Bénéficiaires

Sur 705 travailleurs licenciés, on estime que **450 travailleurs licenciés** devraient participer aux mesures.

Les services personnalisés à fournir aux travailleurs licenciés comprennent les actions suivantes: i) informations générales sur les programmes de conseil et de formation, les allocations et les incitations disponibles; ii) orientation professionnelle; iii) formation et requalification; iv) soutien et contribution à la création d'entreprise à hauteur de 5000 euros; v) suivi post-réinsertion et vi) mesures d'incitations.

Les mesures ont été conçues conformément à la stratégie espagnole en matière d'économie circulaire.

Le coût total estimé est de **3.288.419 EUR**, dont 3.138.300 EUR pour les services personnalisés et 150.119 EUR pour les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, de contrôle et de rapport.

Proposition budgétaire

La dotation annuelle du FEM n'excède pas 186 millions d'EUR (aux prix de 2018), comme le prévoit le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027.

Au terme de l'évaluation de la demande, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant de **2.795.156 EUR**, soit 85% du coût total des actions proposées, afin d'apporter une contribution financière en réponse à la demande.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne

2022/0010(BUD) - 08/03/2022 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 28 contre et 3 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Espagne - EGF/2021/006 ES/Cataluña automotive.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **2.795.156 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2022 en réponse à la demande présentée par l'Espagne confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie automobile (fabrication de véhicules à moteur, de remorques et de semi-remorques) dans la région de Catalogne.

Cette contribution représente 85% du coût total de 3.288.419 EUR, comprenant des dépenses de 3.138.300 EUR pour les services personnalisés et 150.119 EUR pour la mise en œuvre du FEM.

Événements à l'origine des licenciements

Le 28 mai 2020, Nissan a annoncé la fermeture de son usine à Barcelone, ce qui a entraîné plus de 2.500 licenciements directs et la perte de 8.000 emplois parmi ses fournisseurs. Les licenciements visés dans la demande sont concentrés dans quatre comarques de la région de Barcelone (Barcelonès, Alt Penedés, Baix Llobregat et Vallès Oriental), où se trouvent un grand nombre d'entreprises du secteur automobile.

Les députés notent que les conséquences sociales des licenciements seront vraisemblablement importantes pour la Catalogne, où l'industrie automobile est le troisième secteur le plus important (après les produits chimiques et alimentaires), tant en termes de chiffre d'affaires que d'emploi.

Bénéficiaires

La demande concerne au total **705 travailleurs licenciés** dont l'activité a cessé. En outre, l'Espagne prévoit que 450 des bénéficiaires éligibles participeront aux mesures.

Les députés ont rappelé que 34,9% des bénéficiaires visés ont plus de 54 ans, 44,4% sont des femmes et 50,4% ont un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur. Ils ont souligné l'importance de veiller à ce que les spécificités liées à l'âge, au niveau d'éducation et à la combinaison de ces deux facteurs soient dûment prises en considération lors de la mise en œuvre de l'ensemble de services personnalisés.

Services personnalisés

Le Parlement a rappelé que les services personnalisés à fournir aux travailleurs licenciés pour un total de 37,8% du soutien financier comprennent les actions suivantes: i) ateliers sur les méthodes de recherche d'emploi, ii) orientation professionnelle, iii) formations (compétences horizontales, requalification, perfectionnement et stages et formation professionnelle), iv) soutien à l'esprit d'entreprise, v) subventions à la création d'entreprises, vi) aide à la recherche intensive d'emploi, y compris identification de perspectives d'emplois locales et régionales, vii) tutorat après réinsertion professionnelle et viii) diverses incitations financières.

Les députés se sont félicités que l'ensemble coordonné de services personnalisés soit conforme à la **stratégie espagnole en faveur de l'économie circulaire** et que la demande d'intervention du FEM ait été soutenue dans le cadre d'un processus associant les partenaires sociaux. Ils ont demandé que les partenaires sociaux soient associés à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'ensemble de services.

Enfin, soulignant que la **transformation numérique et écologique** aura un effet significatif sur le marché du travail et sur le secteur automobile, le Parlement a rappelé le rôle important que l'Union devrait jouer pour répondre aux besoins en qualifications nécessaires à la transformation juste conformément au pacte vert pour l'Europe.

Les députés ont demandé d'accorder une attention particulière à l'enseignement qualifié, y compris la formation professionnelle, et à la promotion du système dit d'apprentissage en alternance, qui s'est avéré efficace dans plusieurs États membres.